



## **CONTRIBUTION OSMOSE au CNN** **Un objectif de communication universelle grâce au numérique**

A la faveur de la loi de 2005 sur l'égalité des droits et des chances, se sont développées en France des initiatives originales et innovantes liées à l'usage des technologies de l'information et de la communication avec la volonté de compenser tous types de handicap.

**La communication** entre individus suppose au moins une émission et une réception. Or, la communication entre personnes entendant et celles ne percevant pas la parole ne s'établit que dans un contexte particulier et/ou au prix d'un environnement adapté pour les deux parties.

Le décret de 2009 a fait de l'accessibilité à tout un droit naturel pour tous et à tout moment, en imposant **l'accessibilité téléphonique**, à tout établissement recevant des appels du public. La communication entre les entendants et les personnes ne percevant pas la parole, peut enfin s'établir grâce à l'usage de l'internet et des TIC : Visio-interprétation et Visio-traduction, Visio-transcription de la parole.

De plus, au regard du vieillissement de la population et de l'évolution des modes de vie, le champ des personnes malentendantes s'étend à un nombre de plus en plus important de Français.

**Le numérique** prend donc une part primordiale et grandissante dans la communication en rendant la parole accessible à tous et pour tous, et en renforçant le droit et la capacité de joindre et d'être joint à tout moment de tout individu qu'il soit entendant ou non.

La population française est estimée à 63 millions de personnes dont 1%, soit 600 000 personnes, ne perçoivent pas (ou plus) la parole et dont les besoins sont strictement les mêmes que ceux de la communauté nationale. Seules des **solutions numériques d'accessibilité** peuvent répondre à de tels besoins en permettant la mutualisation et le partage de compétences qualifiées disponibles à distance. Ces solutions existent, sont matures et opérationnelles, et dissimulent un gisement de dizaines de milliers d'**emplois** issus de ce seul domaine de **l'économie numérique**. Ces emplois, en lien avec un aménagement du territoire en très haut débit, offrent une dynamique économique délocalisée sur toute la France, y compris en secteur rural.

**Osmose, association loi 1901**, qui a pour but de porter les valeurs et les enjeux de la communication universelle auprès des pouvoirs publics et des acteurs économiques, a ouvert des chantiers de réflexion sur la reconnaissance de nouveaux métiers de l'Internet (opérateurs spécialisés de la communication) et la prise en considération des enjeux en termes de création d'emplois, de développement durable, d'employabilité et de retour à l'emploi, en lien avec l'économie numérique.

Les recommandations d'OSMOSE s'appuient aussi bien sur des publications que sur l'observation des pratiques internationales.

OSMOSE a, en outre, vocation à dupliquer l'exception de la démarche française (approches conceptuelle et technique) à l'international.

Pierre RICARD  
Co-président  
[pierre.ricard@osmose-asso.org](mailto:pierre.ricard@osmose-asso.org)

01.55.87.10.25